

Accès aux personnes en situation de handicap à l'ORT MARSEILLE

L'ORT Marseille accueille des apprenants à mobilité réduite dans la plus grande partie des bâtiments. Et un référent handicap est à leur écoute pour aménager les formations.

Dès la phase de recrutement, afin de permettre la mise en œuvre de l'art. D.323-10- 1 du Code du Travail par l'organisme de formation, une rencontre est proposée à la personne handicapée par la Personne Ressource désignée référente en matière de handicap. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard de son handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires à un bon déroulement du parcours. Cette appréciation se fait avec la personne, en lien étroit avec le prescripteur, qui possède une bonne connaissance des difficultés éventuelles de la personne

Dès cette étape, la « Référente handicap » de l'ORT peut, si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenue dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé, en fonction du handicap présenté. Le prescripteur et notamment Cap emploi peut solliciter des Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) financées par l'Agefiph.

Référent handicap ORT Marseille :
Agnès Sebag
agnes.sebag@ort.asso.fr

- [CAP EMPLOI](#)
- [Mon Parcours Handicap](#)

